

Cher(e) Adhérent(e)

Notre mutuelle organise l'élection des Délégués titulaires et suppléants prévue à l'article 12 de nos statuts.

***Quel est le rôle du Délégué titulaire ?***

- Représenter les adhérents de la section qui l'ont élu
- Participer aux assemblées et voter les décisions
- Être le lien entre les membres de la section et la Mutuelle
  - Informer les adhérents de sa section sur la vie mutualiste
  - Transmettre à la mutuelle les souhaits et besoins des adhérents de sa section
  - Animer une réunion annuelle des adhérents de sa section préalablement à l'assemblée générale

***Quel est le rôle du Délégué suppléant ?***

Un Délégué suppléant est un Délégué qui est appelé à remplacer un Délégué titulaire en cas de vacances ou d'empêchement. Il n'a donc pas de rôle actif, sauf dans le cas où il remplace un Délégué titulaire. Il a le même rôle que le Délégué titulaire quand il remplace ce dernier.

***Qui peut être Délégué titulaire ou suppléant ?***

Un Délégué est avant tout un adhérent. Tout adhérent peut donc se porter candidat aux fonctions de Délégué.

***Quelles conditions doit remplir un adhérent pour se présenter aux fonctions de Délégué ?***

- Être membre participant ou membre honoraire
- Être à jour de ses cotisations
- Être âgé d'au moins 18 ans

***Les adhérents qui le souhaitent peuvent se porter candidat soit aux fonctions de Délégué titulaire, soit aux fonctions de Délégué suppléant au moyen de l'imprimé, ci-joint, intitulé : « Acte de Candidature aux fonctions de Délégué de SLM So'Lyon Mutuelle »***

**ACTE DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DELEGUE  
DE SLM - So'Lyon Mutuelle**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

➤ **Déclare me porter candidat aux fonctions de :**

DELEGUE TITULAIRE

DELEGUE SUPPLEANT

*(Cocher l'une des deux cases. Une seule des deux cases doit être cochée)*

➤ **Reconnais avoir pris connaissance des conditions pour être éligible aux fonctions de Délégué et remplir ces conditions.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

*Signature*